Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce Fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Swiss Life Funds (F) Rendement I Cap (ISIN : FR0010967794)
OPCVM de droit français
Le Fonds est géré par Swiss Life Asset Managers France, une société du Groupe Swiss Life.

Objectifs et politique d'investissement

Classification : Obligations et titres de créance internationaux. L'objectif de gestion du FCP consiste à obtenir par une gestion active, sur une période de 48 mois, une performance, annualisée, nette des frais de gestion, supérieur à celui de son indice de référence : Euribor 3 mois capitalisé + 3%. L'approche rendement met en œuvre des stratégies de portage sur les actifs autorisés pour le fonds et le choix des titres est davantage guidé par la rémunération qu'ils procurent que par les perspectives de plus-value que l'on peut en attendre. Le fonds est investi principalement en obligations internationales (75% minimum), notamment en obligations High Yield (catégorie spéculative). Le gérant peut investir en obligations convertibles internationales, à hauteur de 20% maximum de l'actif net et dans la limite d'une exposition maximale de 10% au risque actions. Le fonds peut être investi, dans la limite de 20% maximum de l'actif net du fonds, dans des véhicules de titrisation. Le pourcentage de titres de créances non notés (hors obligations convertibles) ne dépassera pas 20% maximum de l'actif net. La société de gestion ne recourt pas exclusivement ni mécaniquement à des notations de crédit émises par des agences de notation pour sélectionner les actifs mais évalue en interne la qualité de crédit de ses actifs. Les titres et les OPCVM détenus par le FCP pourront être libellés dans des devises autres que l'euro jusqu'à 100% de l'actif. Après couverture le portefeuille pourra être exposé à un risque de change résiduel de 1% à 2%.

- Le fonds peut avoir recours à des instruments financiers dérivés et peut sur-exposer le portefeuille jusqu'à 120% de l'actif.
- Le fonds est autorisé à investir dans des titres intégrant des dérivés.
- Le fonds peut investir jusqu'à 10% de son actif dans des OPCVM de droit français ou européen relevant de la directive européenne 2009/65/CE, OPCVM obligataires ou monétaires, à l'exception des OPCVM de droit français ou étranger qui peuvent investir plus de 10 % de leur actif en parts ou actions d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement.
- Il peut procéder à des opérations de pensions livrées, prêts et emprunts de titres dans la limite de 100% de son actif net
- Emprunts d'espèces : jusqu'à 10% de l'actif net.
- Montant minimum de souscription initiale : 100 000 EUR
- Affectation des sommes distribuables : capitalisation
- Durée de placement recommandée : 4 ans.
- Les demandes de rachats sont reçues jusqu'à 11h et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative et peuvent porter sur un nombre entier de parts ou sur une fraction de parts, chaque part étant divisée en millièmes.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible — Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	**3**	4	5	6	7

La catégorie de risque 3 du fonds s'explique par l'exposition au marché des obligations internationales à Hauteur de 75% de l'actif net minimum.
Les données historiques utilisées pour calculer l'indicateur synthétique de risque pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.
La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
La catégorie de risque la plus faible ne signifie pas "sans risque".

Risques importants non pris en compte par l'indicateur :

- Risque de crédit : Il s'agit du risque de baisse des titres émis par un émetteur ou de défaut de ce dernier. En cas de dégradation de la perception par le marché de la qualité d'un émetteur, la valeur du titre peut baisser et en cas de défaut de l'émetteur la valeur du titre peut être nulle, entraînant en conséquence une baisse de la valeur liquidative de la part. L'exposition aux obligations spéculatives « high yield » peut entraîner des variations de valorisation plus importantes et plus rapides de la valeur liquidative. L'exposition aux marchés des pays émergents ainsi que l'exposition aux petites et moyennes capitalisations peuvent entraîner des baisses plus importantes et plus rapides de la valeur liquidative.
- Risque de liquidité : Pour l'ensemble des classes d'actifs traitées, mais plus particulièrement les obligations corporates, les obligations financières subordonnées et les obligations spéculatives High Yield, il existe un risque de liquidité : Il s'agit de la difficulté ou de l'impossibilité de réaliser la cession de titres détenus en portefeuille en temps opportun et au prix de valorisation du portefeuille, en raison de la taille réduite du marché ou de l'absence de volume sur le marché où sont habituellement négociés ces titres. La réalisation de ces risques peut entraîner la baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.
- Risque de contrepartie : Ce risque est lié à la défaillance d'une contrepartie de marché avec laquelle un contrat sur instruments financiers à terme ou une opération d'acquisition ou de cession temporaire de propriété a été conclu. Dans ce cas, la contrepartie défaillante ne pourrait tenir ses engagements vis à vis du fonds. Cet événement se traduira alors par un impact négatif sur sa valeur liquidative du fonds.
- Risques liés aux interventions sur les marchés à terme et conditionnels et aux opérations de financement sur titres et risques liés à la gestion des garanties financières : Le fonds peut avoir recours à des instruments financiers à terme. Les variations de cours du sous-jacent peuvent avoir un impact différent sur la valeur liquidative du fonds en fonction des positions prises : les positions acheteuses pèsent sur la valeur liquidative en cas de baisse du sous-jacent, de même que les positions vendeuses en cas de hausse dudit sous-jacent. Le fonds peut également recourir à des opérations de financement sur titres.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	1,00%
Frais de sortie	0,00%
Le pourcentage indiqué est le maximum pris en charge par votre Entreprise. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	0,81%
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances :	
Commission de performance : Néant	

Les frais affichés sont les frais maximum applicables. Des frais inférieurs peuvent vous être appliqués dans certaines conditions. Votre conseiller peut vous fournir de plus amples informations à cet égard.

Les frais courants sont calculés une fois par an à la clôture de l'exercice du Fonds (31/12/2019) et comprennent l'ensemble des coûts prélevés l'année passée. Ce montant peut varier d'un exercice à l'autre et n'inclut pas :

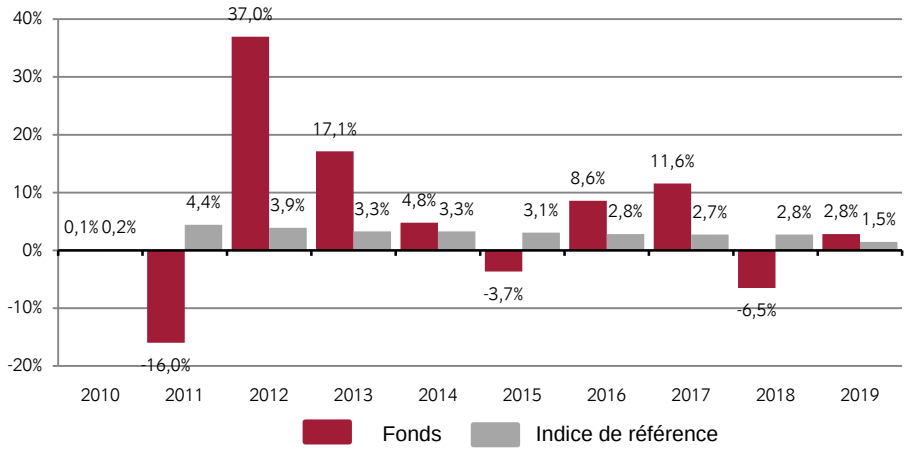
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le Fonds lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre Fonds,

- les éventuelles commissions de surperformance.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section relative aux frais du prospectus du fonds disponible sur le site internet : http://funds.swisslife-am.com/fr

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions/parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Performances passées



Informations complémentaires :

- Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.
- Les performances sont calculées nettes de frais.
- Un changement de la stratégie de gestion a été effectué à compter du 23/06/2014
- Devise de référence : EUR.
- Date de création du fonds : 09/11/2010

Informations pratiques

- Dépositaire : SwissLife Banque Privée
- De plus amples informations sur le fonds (prospectus, rapports annuels et semestriels, informations sur une autre catégorie de part du Fonds) sont adressées dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite de l'investisseur auprès de Swiss Life Asset Managers France, 153 rue Saint Honoré – 75001 Paris. La valeur liquidative du Fonds est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion. Elle est établie chaque jour de bourse du marché de Paris, à l'exception des jours fériés légaux en France et des jours de fermeture des marchés (calendrier officiel Euronext). Les informations relatives aux parts du Fonds sont également disponibles sur simple demande selon les modalités indiquées ci-dessus.
- Il est rappelé que la législation fiscale du pays de domicile du Fonds peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du Fonds ou de votre conseiller habituel.
- Le présent Fonds n'est pas ouvert aux « US Person » (la définition des « US Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion http://funds.swisslife-am.com/fr).
- La responsabilité de la société de gestion ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Fonds.
- Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet de la société de gestion http://funds.swisslife-am.com/fr et sur simple demande selon les modalités indiquées ci-dessus.

Ce fonds est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Swiss Life Asset Managers France est une société de gestion agréée en France et règlementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et mises à jour au 11/02/2020.